

*Collège des Avocats
honoraires de Paris
et des Hauts-de-Seine*

*S.P.A.N.A.H
(section Parisienne
de l'Association
Nationale des
Avocats Honoraires*

*Présidence :
Xavier DELCROS*

1 - Le mot du Président :

Bleu ! bleu comme ce nouveau bandeau de La Gazette. L'horizon s'éclaircit et toute notre reconnaissance est exprimée à madame Stéphanie Guesdon, directrice de la communication de l'Ordre et à son équipe qui nous ont permis de donner un coup de jeune à notre Gazette.

Bleu...vert, comme l'espoir que je forme que chacun et chacune d'entre vous n'ait pas trop souffert de la pandémie. Nous avons le souvenir de confrères amis qui nous ont quittés depuis le début de cette année, le plus souvent enlevés par ce virus. Nous pensons à leur famille.

Mais voilà que l'épidémie régresse : les limitations de circulation et de réunion s'estompent et nous allons pouvoir en profiter pour nous retrouver à la Maison du Barreau qui rouvre ses portes ! Ainsi notre Assemblée générale annuelle pourra s'y tenir dans la matinée du 23 juin comme vous en informe la « convocation officielle » que vous lirez à la fin de notre Gazette. Je compte que nous soyons nombreux pour accueillir les nouveaux adhérents des dix-huit derniers mois. Je salue également les confrères qui ont accédé à l'honorariat pendant cette période et n'ont pas encore rejoint la Spanah. Ils sont destinataires de notre Gazette et je les invite à nous faire le plaisir de leur présence le 23 juin pour nous retrouver et leur faire mieux connaître les activités professionnelles et culturelles de notre association.

Comptez sur nous, comptez sur vous ! nous sommes actuellement 2051 avocats honoraires inscrits aux barreaux de Paris et des Hauts-de-Seine : c'est une force vive ! Nous participons activement à la vie professionnelle et à la vie judiciaire. Regardant notre profession, nous sommes présents dans les instances de nombreuses institutions dont nous avons établi la liste dans le « communiqué » publié à l'occasion des dernières élections ordinaires du Barreau de Paris. Concernant l'œuvre de justice nous nous réjouissons de la volonté de la Chancellerie de nous y associer dans le projet de loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire ». Il faut ajouter que les avocats honoraires seront présents dans les médiations administratives.

Pour conclure, je tiens à adresser de très vifs remerciements au Bâtonnier de Paris, Olivier Cousi, et à son Délégué membre du Conseil de l'Ordre en charge des avocats honoraires, Julien Brochot. Ils ont en effet distingué spécialement et publiquement les avocats honoraires que nous sommes et nos missions en nous consacrant tout un dossier-phare, qui le dispute à l'hommage et à l'humour dans le Bulletin du Barreau de Paris n°6 d'avril 2021 !

Vous constaterez, au fil des rubriques de notre Gazette que la pandémie n'a pas empêché la réalisation de nombreuses actions...par voie électronique. Et aussi, vous prendrez connaissance des projets que réaliserons dans la deuxième partie de cette année.

En attendant de nous retrouver, protégez-vous bien et soyez assuré(e)s de mes sentiments les plus cordiaux, Xavier Delcros

2 - Vade-Mecum de la SPANAH par Michel Souhaité :

La Spanah a répondu avec empressement aux propositions de Julien Brochot, Délégué du Bâtonnier aux relations avec les avocats honoraires pour renforcer la place des avocats honoraires au sein du barreau parisien à propos de la communication, de la participation des Amco honoraires aux travaux des commissions ordinaires et de la transmission intergénérationnelle par le mentorat universitaire et le tutorat pour les élèves avocats de l'EFB.

Le 25 mars s'est tenu un comité de direction qui a porté sur la préparation des comptes, du bilan 2020 et du budget pour cette année, l'adoption d'un forfait de participation aux dépenses pour les missions spéciales telles que les actions Resto du Cœur, sur la faisabilité d'une participation à la refonte du Guide des Avocats Honoraires.

- La participation des avocats honoraires à la médiation administrative a été sérieusement envisagée à l'occasion de rencontres entre le Bâtonnier et le Vice-Président du Conseil d'État.

- Aide aux avocats en activité : Depuis des années nous apportons à l'Ordre un service des plus utiles en effectuant des relances téléphoniques sur des listes fournies par la direction financière auprès de confrères qui soit, ont omis de régler des cotisations soit, n'ont pas effectué leur déclaration de revenus annuelle. Au premier abord on pourrait penser qu'il s'agit d'un travail de police peu gratifiant. En fait si quelques-uns ont volontairement ou non négligé leurs obligations, pour la plupart ces échanges téléphoniques leur permettent sur nos conseils de trouver des solutions adaptées aux difficultés, pas toujours économiques, qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle mais parfois aussi dans leur vie tout court. Nous sommes bien souvent une voix humaine dans leur solitude et c'est cela le plus gratifiant. En cette période de pandémie qui a aggravé les problèmes d'isolement, la Commission économique et sociale de l'Ordre qui a bien compris cette sollicitude, a fait le nécessaire pour nous donner des liens de médiation supplémentaire avec les services de l'Ordre pour faciliter la résolution des difficultés. Si cette mission, qui vous occuperait quelques heures par mois, vous intéresse vous pouvez contacter Bruno Richard au 06 81 13 42 73.

Vos contacts sont à votre disposition:

Xavier DELCROS,
Président : 06 16 34 44 99
xavierdelcros@yahoo.fr

Bruno RICHARD,
Président d'Honneur : 06 81 13 42 73
cobruirichard@orange.fr

Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,
Secrétaire Générale : 06 07 78 45 95
add.coffin@gmail.com

Jean-Louis MAGNIER,
Trésorier : 06 08 87 23 87
jlmagnier@orange.fr

Michel SOUHAITE,
Chargé de la communication :
06 11 42 29 13
michel.souhaite@orange.fr

*Si votre adresse courriel
change ou que vous en avez
acquies une, n'omettez pas de
nous en informer.*

3 - Les nouveaux adhérents :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, nous sommes heureux de compter parmi nous 16 nouveaux adhérents. Nous n'avons pas encore pu les rencontrer lors de nos réunions habituelles, hélas suspendues, mais ce sera pour bientôt.

Nous les citons avec plaisir: Marie-Christine HAYOT, Marie-Noëlle DEFRANCE-HOTTELART, Marie-Paule TURBEAU-DUCOTE, Christian CHERKESLY, Marie-José PIRARD-LALLEMEND, Éric THIEBOLD, Thérèse MISPON-ISOUX, Georges GINIQUX, Marie-Christine GRIVET-SEBERT, Gérard HELWASER, Gérard DELILE, Odile GARLIN-FERRARD, Yves GAUBIAC, Marie-Hélène COHEN GUILLEMINET, Chems-Eddine HAFIZ, Carole SAVARY.

4 - Appel de cotisations 2021 :

A ce jour nous sommes contents d'avoir reçu 118 retours de cotisations.

Malheureusement c'est encore trop peu pour assurer un équilibre financier à notre association. A peine un tiers du nombre de nos adhérents a répondu à notre appel : merci de penser à honorer votre engagement.

Les chèques de cotisations (30€ à l'ordre de la Spanah et 60€ à l'ordre de l'Anah) sont à envoyer à l'adresse de notre trésorier, J-L Magnier, 8 bd de la Bastille, 75012 Paris.

5 - Chronique vie pratique par Jean-Louis Magnier :

Nous l'avons relevé dans les News de la CNBF : « les résultats de nos régimes de retraite (base et complémentaire) sont bons en 2020 et permettent d'augmenter les réserves de la caisse qui ont vocation à répondre aux futurs chocs démographiques ». Prendre un RDV téléphonique avec les services de la CNBF sera facilité si vous consultez votre espace personnel sur le site CNBF.fr. L'identifiant est votre numéro d'affiliation CNBF. Les attestations fiscales annuelles figurent également sur votre espace personnel.

Notre étude sur les régimes complémentaires santé progresse. Une observation utile d'ores et déjà : la fidélité à votre assureur ou à votre courtier est souvent mal récompensée. Un rappel à l'ordre peut vous faire économiser, à garanties égales, entre 10 et 20% de la cotisation annuelle si votre contrat a plus de 3 ou 4 ans !

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur recherche d'un peu d'aide de secrétariat. Quelques secrétaires nous ont aussi signalé leur disponibilité pour quelques heures de travaux. Nous suggérons que les uns et les autres se manifestent sur l'adresse de la spanah@gmail.com et nous organiserons les prises de contact.

6 - Billet d'humour :

« UNE ETRANGE AUDIENCE » par Bruno Richard.

C'était un missionnaire comme on ne peut plus en voir que dans les BD : grognon, portant toute sa barbe et la bouffarde au bec : il ne lui manquait que le casque colonial !

Il avait accompli toute sa carrière en Extrême-Orient et sa congrégation en avait fait son trésorier à son retour définitif en France. Malheureusement il n'avait pas la même échelle de valeur que sa hiérarchie et puisait dans les fonds de sa Mission de quoi racheter aux Triades chinoises du XIII^{ème} arrondissement des jeunes filles que ces mafias prostituaient.

C'est ainsi que je fus amené à le défendre devant le tribunal correctionnel. Ayant sa conscience pour lui il n'estimait pas nécessaire de s'expliquer plus avant et resta totalement muet. Ce fut une audience très particulière où le droit pénal n'avait guère sa place. Je conclus ma plaidoirie en paraphrasant l'Évangile « Là où est votre cœur, là est votre trésor ... ».

A la surprise du substitut, de la greffière et de moi-même, la présidente pris la parole en dernier « Maître, l'Évangile dit aussi rendez à César ce qui est à César ».

Tel fut le motif de la condamnation de mon client, et s'il fut dispensé de peine, c'est sans doute parce que le tribunal se sentit investi de la miséricorde divine !

7 - Les Nouvelles de l'ANAH :

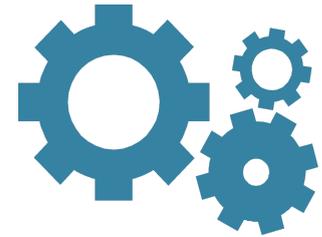
Dans l'édition n°4 de la Gazette en mars dernier, nous portions à votre connaissance qu'Olivier Benoit, avocat honoraire, membre actif de la Spanah et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, venait d'être élu président de l'Anah. La Gazette a souhaité le rencontrer et lui poser 2 questions basiques dont voici ses réponses :

- Quel est, selon vous, le savoir spécifique de l'Anah par rapport aux sections régionales ?

« Mon sentiment est qu'à l'image des barreaux, nos confrères sont attachés à leur autonomie locale. Cela ne doit cependant pas empêcher l'Anah de jouer un rôle fédérateur et animateur. C'est ainsi que nous allons mettre en place, dès qu'il sera possible de nous réunir, un Forum de bonnes pratiques au sein duquel les présidents de section pourront se rencontrer pour échanger leur expérience et leurs idées afin de s'enrichir de l'apport des autres ».

- Quelle a été votre première décision ?

« En prenant mes fonctions, j'ai constaté la lourde perte de convivialité engendrée par l'épidémie de Covid 19 et ai souhaité dynamiser la communication afin que nos confrères se sentent moins isolés, indépendamment des initiatives propres à chaque section. C'est ainsi qu'en accord avec le CA, j'ai demandé à Jean Claude Monceaux (Nîmes) de rajouter et mettre à jour le site internet de l'Anah, « avocatshonoraires.com ». Il comporte désormais les rubriques indispensables à la connaissance de l'Anah et de ses sections régionales. Vous y trouverez également les rapports établis par notre Groupe d'Études qui sont particulièrement appréciés par la Chancellerie et témoignent de notre vivacité et de nos contributions à la Profession. Ce site réserve également une place pour les contributions des sections régionales qui voudront bien nous les communiquer. La Spanah a déjà inauguré cette rubrique avec sa Gazette. Nous attendons les autres ! Je vous invite donc à consulter ce site. Nous l'enrichirons au fil des mois avec et grâce à vous ».



Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 Février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 Mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social :
S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS
HONORAIRES

Bureau des Associations du Barreau de PARIS -
11 Place Dauphine 75001 PARIS

- Michel Souhaité, maître d'œuvre de la refonte du «guide de l'avocat honoraire», nous informe qu'une maquette de réflexion est en cours pour faire un sondage sur le financement, l'appel aux auteurs et sa programmation.

8 - Calendrier prévisionnel de nos activités :

- Jeudi 23 juin, à partir de 10h, Assemblée générale statutaire annuelle de la Spanah, à l'auditorium de la Maison du Barreau, suivie d'une rencontre avec notre Bâtonnier Olivier Cousi et d'une conférence de notre ami Michel Laviolette Slanka : « Nice ville d'arts et de fantaisies »
- Retenez d'ores et déjà dans vos agendas les Jeudi 23 septembre à 15h, Jeudi 18 novembre à 15h et Jeudi 16 décembre à 15h à la Maison du Barreau, salle G. Monnerville : nous sommes en contact avec des conférenciers et vous donnerons des indications plus précises dans les prochaines semaines.
- Anne Charveriat et Bruno Richard restent dans la perspective de l'organisation de 2 visites de musées pour la rentrée de septembre mais il est encore prématuré d'en dire plus à ce jour.
- Il sera organisé par ailleurs selon l'usage fin octobre début/ novembre, en salle Haute de la Bibliothèque au Palais, à une date qui vous sera précisée ultérieurement, une rencontre-débat avec les candidats au Conseil de l'Ordre pour les élections ordinaires de fin d'année 2021.

9 - In memoriam

Au cours des dernières semaines nous avons appris avec tristesse le décès de 8 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mention : Jacques BISSONNET, Madeleine NICOLLET-MARGO, Michel ARTIGAUX, José PARRA, Karim WEYL, Jean-Pierre CARUSO, Marie-José FRONTEAU et Michel SEVELLES. Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.



Convocation de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de la SPANAH :

L'assemblée générale annuelle statutaire sera réunie le 23 juin 2021 à 10H à la Maison du Barreau, 11 place Dauphine, 75001 Paris, à l'Auditorium pour des raisons de sécurité.

Ordre du jour :

- 1 - Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2020 et vote du quitus ;
- 2 - Rapport moral du Président et vote du quitus.
- 3 - Questions diverses.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, afin que nous sachions le nombre de présents dans la salle, soyez aimable de confirmer votre présence par courriel à l'adresse de la Spanah : spanah75@gmail.com

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de retourner un pouvoir selon le formulaire ci-après au siège de l'association ou de le remettre à un autre membre.

Je soussigné(e) ----- donne pouvoir à ----- de me représenter et voter en mon nom, avec faculté de se substituer un autre adhérent présent à l'AG de la Spanah du 24 juin 2021.

Bon pour pouvoir, lu et approuvé, date et signature.